

ECHOGRAPHIE EN GYNECOLOGIE ET EN OBSTETRIQUE

(Diplôme Interuniversitaire National d')

avec Bordeaux, Brest, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Paris V et XII, Toulouse et Tours

- **Objectifs** : Formation à l'échographie en Gynécologie-Obstétrique réservée aux spécialistes en formation soit Gynécologie-Obstétrique soit Radiologie. L'objectif est l'acquisition de connaissances approfondies dans le domaine de l'échographie clinique dans le but d'acquérir une véritable compétence théorique et pratique, fondée sur l'apprentissage et la pratique des différentes modalités d'exercice de l'échographie en gynécologie obstétrique, ainsi que sur la connaissance des indications et des résultats de cette technique comparativement aux autres méthodes diagnostiques, en particulier dans le domaine de l'imagerie.

Ce DIU comporte 3 modules : bases physiques, obstétricale et gynécologie et un enseignement pratique.

Le but du DIU National d'Echographie Gynécologique et Obstétricale est d'améliorer la qualité des échographies obstétricales en particulier dans le cadre du diagnostic prénatal, et de rechercher une meilleure qualité de formation théorique et pratique en rendant uniforme les conditions d'inscription, le programme de l'enseignement et le contrôle des connaissances.

- **Durée** : 1 an **Nombre de places** : 60 places

- **Droits à payer** :

➤ **Si inscription unique à ce seul diplôme ou comme 1^{er} DU (si plusieurs DU)**

En 1^{ère} année : droits administratifs (261,10 €) + droits pédagogiques (534 € ou 0 €*)

Année mémoire : droits administratifs (189,10 €) + droits pédagogiques (184 €)

➤ **Si inscription seconde : comme 2^{ème} ou énième DU (car plusieurs DU)**

En 1^{ère} année : droits administratifs réduits (168 €) + droits pédagogiques (534 € ou 0 €*)

Année mémoire : droits administratifs réduits (122 €) + droits pédagogiques (184 €)

* 534 € - tarif normal

* 0 € - pour les internes en cours de DES

- **Inscriptions** :

A prendre avant le

- **Enseignants responsables** :

Pr. Romain FAVRE

Service de Gynécologie Obstétrique – CMCO-HUS – 19 rue Louis Pasteur – BP 420 – 67303 SCHILTIGHEIM

☎ 03 69 55 34 44 Mèl : romain.favre3@gmail.com

Secrétariat : Mme NOURI Aurélie Mèl : aurelie.nouri@chru-strasbourg.fr ☎ 03 69 55 34 15

- **Public concerné** :

- les étudiants en cours de cursus du DES au-delà de la 1^{ère} année de formation de Gynécologie-Obstétrique, du DES de Radiodiagnostic et d'Imagerie médicale, et des DES des différentes spécialités médico-chirurgicales pratiquant des échographies gynécologiques et obstétricales ainsi que le DIS ancien et nouveau régimes correspondants
- les médecins gynécologues-obstétriciens et radiologistes diplômés ainsi que les médecins titulaires d'une spécialité médicale utilisatrice
- les médecins étrangers justifiant du même niveau d'études, après accord du Conseil Pédagogique National, sur proposition du responsable local
- les sages-femmes titulaires du diplôme d'état

Dans tous les cas ; l'inscription est subordonnée à l'autorisation préalable du Professeur coordonnateur local de chacune des Universités coordonnatrices.

- **Cours et programme** :

L'enseignement a lieu sous la forme de 2 semaines bloquées, soit environ 80h et de 80h de stage (minimum)

- **Examens** :

A la fin de l'année est organisée une session d'examen, dont les sujets et les modalités sont définis par le Jury National, et qui est organisée dans chaque Université ou Inter-Région.

Ne sont autorisés à se présenter à l'examen que les étudiants ayant suivi l'enseignement requis et accompli leurs stages pratiques.

L'examen consiste en un écrit composé de 5 questions notées sur 20 et d'une épreuve pratique notée sur 20 et de la présentation du mémoire également noté sur 20 (septembre). L'écrit aura lieu le
La moyenne à l'écrit est requise pour pouvoir présenter la pratique et le mémoire.

La correction des épreuves écrites est assurée par le Jury National.

La validation des 3 modules lors des épreuves écrites (obtention de la moyenne pour l'ensemble des épreuves écrites) permet d'être admissible au DIU National d'Echographie Gynécologique et Obstétrique. Cette admissibilité n'est valable que pour l'année universitaire en cours sauf dérogation exceptionnelle accordée par le coordonnateur du DIU sur justification motivant l'absence aux épreuves pratique et orale. Dans ce cas, le candidat conserve l'acquis de son admissibilité pendant une année universitaire.

- **Mémoire :**

Il est discuté par le Jury lors de l'épreuve pratique. L'examen pratique aura lieu le

Il doit donc être adressé en **3 exemplaires au coordinateur du DIU (Pr Romain FAVRE) au CMCO pour le**
au plus tard par pli recommandé. Après cette date aucun mémoire ne sera accepté, le cachet de poste faisant foi.

Chaque étudiant doit faire parvenir avec le mémoire 20 clichés de LCC et 20 clichés de clarté nucale effectués durant le stage pratique. Ces images sont indispensables pour l'obtention du diplôme ; elles ne sont pas l'objet d'une note.

Une épreuve pratique sur patient termine le contrôle des connaissances. Une note inférieure à la moyenne est éliminatoire.

L'appréciation du mémoire et le contrôle pratique sont assurés par le Jury Interrégional en veillant à ce que les candidats soient jugés par un jury comportant au moins un enseignant venant d'une autre région que celle dans laquelle le candidat est inscrit.

Les candidats doivent avoir obtenu la moyenne/20 à l'écrit et une note supérieure ou égale à 10/20 à la pratique et à la présentation du mémoire pour se voir délivrer le diplôme.

L'admission définitive du candidat au DIU est prononcée par le Conseil Pédagogique National au vue de l'ensemble des résultats du candidat.